

La réforme, une brèche dans l'inertie du conservatisme (1)

René Labonté

Numéro 81, hiver 1991

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/44851ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (imprimé)

1923-5119 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Labonté, R. (1991). La réforme, une brèche dans l'inertie du conservatisme (1). *Québec français*, (81), 25–26.

La réforme, une brèche dans l'inertie du conservatisme (1)

René LABONTÉ

«ENFIN ! C'est trop peu, mais c'est un début...» se sont écriés les uns ; «Bof! Inutile !» ont déploré les autres, alors que des sceptiques se sont dit : «Attendons, on verra bien si ça va changer quelque chose». Mais, peu importe la nature de nos réactions, il faut nous rendre à l'évidence : cette «réforme» de l'orthographe du français proposée en ce 19 juin 1990 par le Conseil supérieur de la langue française, nous sommes invités, en tant qu'usagers, à la mettre en pratique, et, en tant que professeurs de français, à la mettre en marche. Il convient maintenant, d'examiner cette «réforme», c'est-à-dire de la situer et de nous situer face à elle. C'est dans ce but que je vous propose une réflexion en quatre temps sur ce sujet.

Types de réforme

Commençons tout d'abord par comparer cette «réforme» à d'autres afin de l'envisager dans de justes perspectives. Afin de faire bref, et sans chercher à établir une terminologie rigoureuse, je regrouperai les divers types de réforme en trois.

Premièrement, les réformes radicales, qu'on pourrait qualifier de révolution ou de chambardement. La plus connue serait la transcription phonétique. Bien que personne, à ce que je sache, ne défende cette position, il est intéressant de remarquer que les pourfendeurs de réformes se font un plaisir de recourir à l'orthographe phonétique, d'une façon plus ou moins orthodoxe, dans le but de ridiculiser toute forme de changement (ex. : fofil réformé l'ortograf ?). Une réforme un peu moins radicale opérerait en faveur d'EK/QRIR(E) K/QOM ON PRONONS(E) ; un organisme français assez peu connu, l'A.D.E.C (Association pour le droit d'utiliser une écriture commode), défend actuellement cette position.

Le deuxième type de réforme, qualifiée de modérée, se trouve très bien illustré par le projet Beslais. Pendant cinq ans (1960-65), la deuxième Commission Beslais a travaillé à produire un rapport où elle a tenté de concilier efficacité, modération et simplicité, caractéristiques qui en font un projet réaliste. Ce rapport repose sur une analyse poussée de la langue et envisage les points les plus controversés, responsables de beaucoup de fautes. Il propose, entre autres, une réforme des mots composés, la simplification des lettres grecques (th, rh, ch, ph, y grec), l'élimination de doubles consonnes inutiles, la substitution du x final par s (bijou), la simplification de certaines règles de grammaire (participe avec avoir), le remplacement du e par le a dans les noms, adjectifs et adverbes en ent, ence et emment (prudament). On peut

aussi considérer comme réformiste modérée une association française, l'A.I.R.O.E (Association pour l'information et la recherche sur les orthographes et systèmes d'écriture), qui travaille activement en vue d'une réforme de l'orthographe.

Quant à la troisième voie, c'est celle qui a débouché sur les récentes rectifications proposées par le Conseil supérieur de la langue française en juin dernier. Il ne s'agit pas là d'une réforme mais tout simplement d'une simplification ou régularisation, tellement elle porte sur des points mineurs et vu qu'elle vise à dépoussiérer la graphie du français de certaines de ses anomalies et irrégularités.

La sacro-sainte orthographe

Ces rectifications, qui sont en fait assez limitées au plan linguistique, revêtent pourtant une tout autre signification au point de vue social. «Pourquoi a-t-il été si longtemps impossible de rien changer à cette orthographe, fixée dans une forme immuable ?» c'est aussi se poser la question : «Qui est responsable de notre orthographe ?» Essayons de répondre sommairement à cette dernière question en recourant à l'histoire de la langue et en nous interrogeant sur l'attitude des Français devant leur sacro-sainte orthographe.

Nous pourrions disserter longuement sur le rôle joué par les copistes et imprimeurs, sur l'influence des dictionnaires et de l'Académie française! Mais ceci ne saurait expliquer pourquoi de nombreux pays ont mené à bien des réformes parfois considérables (par exemple, la Turquie, la Grèce, la Suède, la Roumanie, le Portugal et le Brésil, l'Espagne, le Chili et l'Argentine), alors que, depuis les années 1830, une trentaine de projets de réforme de l'orthographe du français ont connu l'échec.

Deux exemples permettront de voir comment on assassine les réformes de l'orthographe en France. Un projet de dictionnaire, établi par Vaugelas, puis par Chapelain, vers 1639, visait «à oster toutes les superfluités qui pouroient estre retranchées sans conséquence». C'était là, remarque N. Catach, une position raisonnable. C'est sur une intervention de Colbert qu'elle n'a pas été retenue, et qu'a été fait le choix de «l'orthographe ancienne». Alors comme aujourd'hui, l'Académie n'a jamais été libre de ses mouvements (1989, p. 219). Le même scénario allait se reproduire avec le rapport de la Commission Beslais. Après l'échec d'un premier projet, Beslais renonce à

modifier le système en profondeur et ne retient que les points susceptibles de faire naître un consensus. En 1965, ce rapport, demandé à l'origine par le ministre, lui est remis officiellement. Puis, sans que l'on sache très bien sur quelle curieuse intervention *ex machina* de dernière minute, l'affaire est enterrée, et l'on n'en parla plus jamais, surtout dans la presse. C'est ainsi que vont les choses dans notre France démocratique (Catach, 1989, p. 294-295).

L'immobilisme de l'orthographe française depuis environ deux siècles s'explique aussi par l'importance et les valeurs que les Français confèrent à celle-ci. L'orthographe n'est pas loin d'être un objet obsessionnel dans les milieux les plus simples, auxquels elle apparaît comme un moyen d'accès à un statut respectable, sinon aux lieux de pouvoir. «[...] L'orthographe est en France un puissant héritage, mieux, une institution, sinon même une religion» (Hagège, 1987, p. 229). L'orthographe, c'est aussi la LOI, le POUVOIR. Comme le dit très bien P. Cibois, les adversaires de la réforme de l'orthographe situent finalement le problème au niveau où il doit être traité : modifier l'orthographe c'est prendre parti sur une question politique fondamentale, c'est accepter que l'homme ait pouvoir d'intervention sur les institutions sociales qui le régissent. C'est accepter de régir ce qui nous régit (Cibois et Leconte, 1989, p. 89).

D'autre part, Nina Catach a bien montré dans son dernier ouvrage, *les Délires de l'orthographe*, le rôle de l'école (c'est-à-dire celui que la société lui fait jouer) sur le conservatisme orthographique depuis le XIX^e siècle. Elle note, par exemple, que Jules Ferry et ses partisans «n'ont pas voulu ce qui est arrivé» le militarisme dans l'enseignement- en voulant «apprendre à écrire à tous les petits Français» (p. 39). Elle constate aussi que l'enseignement de l'orthographe n'a à peu près pas changé depuis cette époque. Elle déplore, par ailleurs, la disparition de la tolérance, du droit à l'erreur et le blocage de la société française. L'écriture du chinois est certainement plus difficile que celle du français, dit-elle. Cependant, les traces humiliantes des échecs de l'enfance, les inhibitions et affolements de l'adolescent, les fuites craintives de l'adulte, les vengeances du parent et du maître, qui de victimes deviennent vite bourreaux (bourreaux plus ou moins innocents), n'existent nulle part ailleurs au même degré que chez nous (1989, p. 70-71).

C'est le peuple qui fait la langue, entend-on dire parfois. Peut-être bien. Mais alors qui est-ce qui en tient compte ? Et qui est-ce qui régite, sanctionne les usages, freine l'évolution (à tort ou à raison) ? Je répondrais à cette dernière question, en vue de résumer et de simplifier, que c'est le POUVOIR -les POUVOIRS- d'institutions françaises trop conservatrices, y compris l'école. Il va sans dire que la situation est loin d'être la même ici, mais le Québec, minoritaire dans la francophonie, doit nécessairement adopter la norme orthographique officielle de l'Hexagone, s'il ne veut pas se couper de la francophonie.

Même si les rectifications de 1990 sont mineures, même si certaines d'entre elles demeurent discutables, elles ne peu-

vent que nous réjouir, surtout si on les replace dans le contexte qu'on vient d'évoquer. En tout cas, elles voient le jour sous d'heureux auspices : changements limités (quelques changements ponctuels semblent préférables à un grand bouleversement) qui ont été soigneusement étudiés, et surtout implication dans le processus de décision de divers spécialistes et organismes, y compris de la francophonie.

1) L'histoire de l'Académie française se révèle intéressante à bien des égards quant aux réformes, aux tentatives de réforme de l'orthographe. Au XVIII^e siècle, par exemple, elle s'emploie à rattraper l'usage et opère une série de réformes. Par contre, au XX^e siècle, bien qu'elle travaille à rédiger son dictionnaire, elle n'a fait entrer aucun linguiste ni grammairien en son sein depuis Gaston Paris, au début de ce siècle (Catach, 1978, p. 36-38 et 75).

Arguments contre

- On ne mutile pas une œuvre d'art, alors pourquoi vouloir simplifier la langue française ? C'est sa complexité qui fait sa beauté.
- L'orthographe est la colonne vertébrale de la langue française. (Guy Bayet)
- La langue est le résultat d'une évolution ; elle forme un tout organique auquel on ne touche pas.
- C'est dans la difficulté même qu[e la langue française] résiste à l'anglais. Si on écrit philosophie, on perd la valeur étymologique et même sémantique du mot. (Gaston Miron)
- En facilitant l'orthographe, on encourage l'ignorance et la paresse.

Arguments pour

- Sommes-nous plus bêtes que d'autres pays qui ont réformé leur orthographe ?
- Ce qui est en jeu, c'est la francophonie et la diffusion du français ; les complications inutiles de notre orthographe contribuent à décourager les étrangers à étudier notre langue.
- Dépoussiérer, mettre un peu d'ordre dans les éléments les plus aberrants de la graphie ne changerait rien à l'essentiel du français.
- Une simplification de l'orthographe permettrait au français de devenir une langue plus efficace que maintenant en particulier en informatique
- Il faut empêcher qu'une trop grande distance s'installe entre le français parlé et le français écrit ●

OUVRAGES CITÉS

- Catach, Nina, *l'Orthographe*, Paris, P.U.F., 1978.
- *Les Délires de l'orthographe*, Paris, Plon, 1989.
- Cibois, Ph., Leconte, J., *Que vive l'orth(ographe) !*, Paris, Seuil, 1989.
- Hagège, Claude, *le Français et les Siècles*, Paris, Odile Jacob, 1987.
- *Rapport général sur les modalités d'une simplification éventuelle de l'orthographe française* (projet de réforme dit projet Beslais), Paris, Didier, 1965.